

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2335

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 66

À l'alinéa 94, après le mot :

« dispositions »,

insérer les mots :

« législatives résultant des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.